

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur ROUSSEAU .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-13

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Désignation des membres de la Commission sociale enfance (CSE)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-22,

VU la délibération portant création de la Commission sociale enfance,

VU le règlement intérieur de la Commission sociale enfance,

CONSIDERANT que la création de cette commission traduit la volonté de la commune d'accompagner les familles rencontrant des difficultés de paiement liées aux prestations de restauration scolaire et/ou d'accueil de loisirs, tout en favorisant un accompagnement social et budgétaire adapté,

CONSIDERANT que la Commission Sociale Enfance se réunit sous la présidence du maire et selon les modalités définies dans le règlement intérieur,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner les six élus qui assisteront le maire dans ses décisions, selon le principe de la représentation proportionnelle, pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que le Conseil municipal, peut, à condition d'unanimité, décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret, quand celui-ci n'est pas obligatoire, et procéder à la désignation des représentants à main levée,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DESIGNE les six élus qui assisteront le maire dans ses décisions en respectant la représentation proportionnelle et l'expression pluraliste :

Représentants
- Sophie Piot
- Céline Gineys
- Laurence Coquerelle
- Maxime Bacheley
- Claire Ferreira
- Mila Arbia

DIT que les membres de la commission désigneront en leur sein un vice-président, chargé de convoquer les membres et de présider la commission en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026_03_30-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 avril 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault